

## Modifications au règlement propreté pour favoriser la biodiversité

**Saint-Laurent, le 4 mars 2020** – Lors de sa séance générale du 3 mars, le conseil de Saint-Laurent a adopté des modifications au règlement sur la propreté. Ces modifications touchent essentiellement les paragraphes se rapportant aux exigences d'entretien de la végétation, incluant l'herbe à poux, dans les terrains privés.

### Citation

« Ces modifications peuvent sembler mineures mais elles ont une grande importance à nos yeux, car ces petits ajustements à la réglementation répondront aux demandes citoyennes grandissantes pour des aménagements plus écologiques, tout en fournissant un cadre réglementaire équilibré. De plus, elles nous permettront de lutter plus efficacement contre l'apparition des plantes nuisibles et envahissantes, sans toutefois sacrifier la biodiversité urbaine ».

*Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent*

### Faits saillants

Les changements proposés visent à favoriser la biodiversité, la connectivité écologique et la lutte aux îlots de chaleur par l'assouplissement de certaines exigences jugées désuètes en 2020.

Dorénavant, le règlement permet que la hauteur de l'herbe sur les terrains construits atteigne 20 cm au lieu de 15 cm. Il rend également possible pour ces terrains l'établissement d'aménagements plus naturels intégrant en outre des végétaux indigènes. Pour les terrains vacants, l'entretien de la végétation sera exigé sur une bande d'une largeur de 1,2m le long de la voie publique ou de tout terrain en partie construit.

Également, afin de protéger le patrimoine arboricole de Saint-Laurent, le règlement stipule qu'il est interdit de coller, clouer ou brocher ou autrement fixer quoi que ce soit sur un arbre ou un arbuste situé sur le domaine public.

Sur tous les terrains, les plantes nuisibles, incluant l'herbe à puce et l'herbe à poux, demeurent interdites à Saint-Laurent en raison de leur impact négatif sur la santé humaine.

Par ailleurs, le maire de Saint-Laurent a profité de cette occasion pour annoncer une nouvelle campagne de sensibilisation qui débutera au printemps 2020 visant à contrer les effets indésirables de l'herbe à poux sur la santé humaine. Les résidents seront invités à arracher l'herbe à poux sur leurs terrains dès la fin du mois de juillet pour empêcher la propagation du pollen de cette plante nuisible qui est la principale cause de la rhinite saisonnière, communément appelé rhume des foins, qui affecte 1 Québécois sur 5. Les détails de cette campagne seront dévoilés sous peu.

Source : Macarena Lobos, chargée de communications  
Direction d'arrondissement  
Division des communications et des relations avec les citoyens  
514 855-6000, poste 4312 – macarena.lobos@montreal.ca

Renseignements : Marc-Olivier Fritsch, chargé de communications  
Lignes médias : 438 368-3318 ou 514 825-6231  
marc-olivier.fritsch@montreal.ca